

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE et le JEUDI 16 JUIN à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Villemur-sur-Tarn, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 juin 2016.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, Mme Nathalie GILARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Corine BRINGUIER, M. Laurent GROUSSOLE, M. Dominique MARIN, Mme Corinne BERTIN, Mme Alexandra DUBOIS, M. Damien PENDARIES, Mme Brigitte ARNAL, Mme Maryse WOLFF, Mme Emilie SERRIS.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Daniel BOISARD donne pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,
Mme Agnès PREGNO donne pouvoir à Mme Aurore DUQUENOY,
M. Michel MORDA donne pouvoir à Mme Corinne BERTIN,
Mme Virginie DOS SANTOS donne pouvoir à M. Damien PENDARIES,
M. Patrick GUY donne pouvoir à M. Dominique MARIN,
Mme Amandine BERGIA donne pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Karine TAMBERI donne pouvoir à Mme Alexandra DUBOIS,
M. Jean-Claude AMIEL donne pouvoir à Mme Brigitte ARNAL,
M. Jean-Claude BOUDET donne pouvoir à Mme Maryse WOLFF

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. Daniel REGIS
Mme Astrid VILLOING,
M. Ludovic PORTA

Mme Corinne BERTIN a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 17

Membres absents : 03
Pouvoirs : 09

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

En préambule, Monsieur le Maire remercie Mme BASCHIERA qui offre une œuvre de son mari à la commune. Le tableau est accroché dans la salle du Conseil Municipal.

Il demande aux membres du conseil une minute de silence en hommage aux récentes victimes assassinées cette semaine.

Adoption du Procès-Verbal en date du 23 mai 2016

Adopté à l'unanimité

1 - Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à des appels à projets de l'Etat dans le cadre d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Local en date du 20 mars 2016 des dossiers de subventions étaient à présenter pour la fin mai, charge à la collectivité de délibérer par la suite. De même, le Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental doit être validé avant la fin juin. Les projets présentés répondent à deux critères : ils sont inscrits au DOB et ou peuvent être financés par les fonds créés. Le tableau de demandes de subventions est joint en annexe. Les projets ne se feront que si les financements sont assurés.

Madame Brigitte ARNAL demande des précisions sur les Résidences de Territoire. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet consistant à aménager La Renaissance afin d'y recevoir des artistes.

Monsieur Nicolas REBEIX indique que le projet de démolition reconstruction, concernant les préfabriqués de l'école élémentaire Jules Michelet, a obtenu l'accord des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle que malgré la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (moins 40 % en trois ans) la commune souhaite poursuivre ses efforts d'investissement en accentuant ses efforts de gestion.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'ensemble de ces demandes de subventions.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

2 - Délégation de Service Public Simplifiée pour la compétence "Jeunesse"

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de mettre en place une Délégation de Service Public Simplifiée. En effet, compte tenu du niveau de subvention communale, cette procédure est indispensable. Le cahier des charges est communiqué en annexe. Cette DSP sera conclue pour 1 an (2017). Le cahier des charges sera modifié à la marge encore en particulier sur les demandes de la collectivité en matière d'encadrement des animateurs dans les écoles.

Madame Brigitte ARNAL demande si d'autres organismes que celui gérant la compétence jeunesse (Espace Jeunes) pourront répondre à cette consultation.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement, d'autres organismes pourront y répondre mais que le savoir-faire et l'expérience seront privilégiés dans le critère d'attribution. Il poursuit en indiquant que l'harmonisation des modes de gestion reste à l'ordre du jour à terme.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le lancement de cette Délégation de Service Public Simplifiée pour la compétence « jeunesse » aux conditions définies supra et dans la convention.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

3 - Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale - Intégration de la commune de Buzet-sur-Tarn au sein de la Communauté de Communes Val'Aïgo

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de se prononcer sur l'intégration de la commune de Buzet au sein de la Communauté de Communes. Les documents annexés permettent d'appréhender les conséquences de cette intégration. Concernant la représentation des communes, elle sera déterminée ultérieurement. Un tableau présentant les possibilités est joint en annexe.

Madame Brigitte ARNAL demande des précisions sur le transfert de personnel. Il lui ait expliqué que dans le cadre du transfert de compétences, il est prévu effectivement le transfert de deux agents techniques et un agent administratif de la commune de Buzet-sur-Tarn vers la Communauté de Communes Val'Aïgo afin de répondre à l'accroissement du territoire.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'intégration de la commune de Buzet-sur-Tarn au sein de la Communauté de Communes Val'Aïgo.*
- *Dit que la question de la représentativité et donc du nombre de délégués, fera l'objet d'une prochaine délibération.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

4 - Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale - Fusion du SIAH du PAR de Villemur et du SIAH de la Région de Villemur

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve les deux projets de délibération*
- *Dit que la question de la représentativité et donc du nombre de délégués, fera l'objet d'une prochaine délibération.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

5 - Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale - Fusion du Syndicat Intercommunal des eaux de la rive droite du Tarn et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Villemur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de fusion entre les deux syndicats est imposé par les services de l'Etat. Les conséquences sont multiples : révision de la représentation (en cours d'examen), révision du prix de l'eau à la marge car l'harmonisation est indispensable, réflexion sur la gestion séparée de l'eau potable et de l'eau d'irrigation. Il s'agit de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le projet de fusion entre le SIERDT et le SIERV.*
- *Dit que la question de la représentativité et donc du nombre de délégués, fera l'objet d'une prochaine délibération.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

6 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées

Dans le prolongement des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et conformément au souhait du législateur de réduire le nombre des syndicats destinés à rationaliser l'exercice des compétences des groupements intercommunaux ont été inscrits dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Garonne.



Ce schéma a été proposé à la commission départementale de coopération intercommunale qui a procédé à un certain nombre d'amendements et à valider le schéma qui définit les opérations à venir de fusion ou de dissolution de structures intercommunales.

Par courrier en date du 14 avril 2016 les services de la Préfecture ont informé la commune de leur intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées en Haute-Garonne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de se prononcer sur la dissolution de ce syndicat. Pour information, un courrier du SITPA demande une prorogation de son activité jusqu'au 31/12/2017 afin de mettre en place un nouveau dispositif d'aide au transport au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la dissolution du Syndicat intercommunal pour le Transport des Personnes Agées à compter du 01/01/2018*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

7 - Amendes de Police - Convention avec le Conseil Départemental pour les Allées Charles de Gaulle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au transfert d'une subvention « amende de police » (d'un plan de circulation à un dépose minute école Anatole France), il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la convention avec le Conseil Départemental tel que présentée supra,*
- *Autorise Monsieur le Maire à la signer.*
- *Demande à M. le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

8 - Décision Modificative N°1 - BP 2016 - Commune

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-adjoint en charge des Finances, qui informe l'assemblée que les dépenses imprévues ne peuvent excéder 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement. Il s'agit donc de les ramener de 255 630 euros à 205 247 euros. La différence sera affectée à l'opération « bâtiments communaux ».

En fonctionnement, il s'agit de les ramener de 500 000,00 euros à 488 110,65 euros. La différence sera portée au chapitre 011, charges à caractère général.

L'appréciation des 7,5% se fait hors reports des antérieurs et écritures d'ordres ce qui explique la différence.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la Décision Modificative n°1 telle que présentée supra,*
- *Demande à M. le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

9 - Tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucun changement en ce qui concerne le tableau des effectifs.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Prend acte de cette information.*

10 - Subventions aux associations

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alain GARDELLE, Maire-Adjoint en charge des Associations, qui explique à l'assemblée qu'il s'agit de prévoir les éventuelles subventions aux associations dans le cadre de l'aide complémentaires sur projet telle que définie lors du vote du Budget Primitif.

Soutien à l'exposition estivale (total de 1400 €):

- 800 € : pour « AVH »
- 600 € pour « Sauvegarde du patrimoine »

Soutien au concert estival :

- 1000 € pour « Musique en vigne »

Soutien aux Fêtes locales :

- 800 € pour le « Comité des Filhols »
- 1000 € pour le « comité du Terme »

Soutien à une manifestation sportive exceptionnelle :

- 500 € pour le « club de Judo »

Soutien à une manifestation sportive planifiée :

- 1400 € pour « Las Groulos Longagnos »

Monsieur Alain GARDELLE rappelle qu'en ce qui concerne la location de matériels, les associations continueront à bénéficier du matériel de la Commune et de la Communauté de Commune.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins une abstention:

- *Approuve les subventions telles que présentées supra à l'exception de la subvention pour le Comité des Fêtes du Terme : 1 abstention (M. Dominique MARIN – Président de cette association)*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

11 - Diagnostic bâtiment public, SDEHG

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SDEGH propose un diagnostic énergétique des bâtiments communaux. Le coût pour la commune sera d'environ 50 euros par bâtiment.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le lancement d'un diagnostic des bâtiments publics en partenariat avec le SDEHG.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

12 - Compte de Gestion et Compte Administratif, Budget Assainissement Collectif

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER et quitte la salle. Monsieur Georges CHEVALLIER informe l'assemblée que suite au transfert de compétence au SMEA, il s'agit d'approuver ces documents.

Les écritures de clôture sont toujours en cours d'examen entre la collectivité et le SMEA. Il convient de basculer les factures et recettes d'une collectivité à l'autre. A titre d'exemple, la commune a payé de l'électricité sur 2016 qui doit être prise en charge par le SMEA..."

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Compte de Gestion 2015 et le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement Collectif tels que présentés.*

13 - Eclairage Public

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit de la suite du programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public, incluant la rénovation de 15 coffrets de commandes et adaptation de l'éclairage, comme suit :

- Fourniture et pose de modules d'abaissement de puissance sur les projecteurs du parking poids-lourds à Magnanac.
- Rénovation des coffrets de commande d'éclairage public avec pose d'horloges astronomiques pour les armoires de commande P78 « Vignerie » (puissance installée 8360), P91 « Mairie » (puissance 8153), P16 « HLM », P107 « La Plaine », P2 Rive Gauche » (P I 5230).
- N°40 – P21 « Le Terme 3 » (P I 4970)

- N°7 – P38 « Lavoir » (P I 5728)
- N°19 – P18 « Cité Verte » (Puissance installée 6500)
- N°21 – P12 « Malaret » (Puissance installée 6940)
- N°86 – P91 « Mairie » (Puissance installée 8153)
- N°26 – P69 « Hospice » (Puissance installée 9530).

Boulodrome

- Dépose des 5 lanternes d'éclairage à bulles vétustes 500 à 504
- Fourniture et pose de 5 lanternes de type déco, équipées de LED 55 W et de coupe-flux arrière.
- Sans GC et en conservant les mâts.
- Dépose des appareils type routiers HS 1358, 1352, suite intervention Citéos, pose de 2 appareils routiers avec réflecteurs et lampe LED 55 W.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ TVA	7 579 €
▪ Part SDEHG	28 000 €
▪ Part restant à la charge de la commune (Estimation)	<u>12 546 €</u>
Total	48 125 €

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté supra,
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

14 - Règlement Intérieur de la Médiathèque - Charte d'utilisation du numérique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit d'annexer au Règlement Intérieur de la Médiathèque la Charte d'utilisation du numérique. Monsieur le Maire présente la charte aux membres du conseil municipal. (Voir Pièce Jointe).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Dit que la charte d'utilisation du numérique sera annexée au Règlement Intérieur de la Médiathèque.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire clôture l'Ordre du Jour

QUESTIONS DIVERSES

Madame Brigitte ARNAL demande des précisions sur la position de la commune en ce qui concerne les compteurs Linky.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu récemment les représentants de la Société ENEDIS (anciennement ERDF) qui se sont bien évidemment voulu rassurants puisqu'il ne s'agit pas d'ondes wifi mais de radiopontage via les câbles électriques.

Reste la problématique de la confidentialité des données. Il précise que les documents communiqués par la Société ENEDIS seront mis à disposition du public.

Monsieur Nicolas REBEIX indique que l'étude de revitalisation urbaine a débuté. A ce titre, des personnes de la Société URBANIS sont amenées à un travail de repérage sur l'ensemble de la commune parfois de porte à porte, ils disposent d'une habilitation écrite de la Mairie.

Monsieur Nicolas REBEIX indique également que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une consultation préalable. Les documents sont disponibles en Mairie, une réunion publique tirant le bilan de cette consultation aura lieu en Mairie le 29 juin 2016 de 16h00 à 17h00.

La séance est levée à 20h30.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Madame GIMENEZ demande des précisions sur la réunion qui doit se tenir en septembre en présence des représentants du SMIX (Zone d'activités des Portes du Tarn).

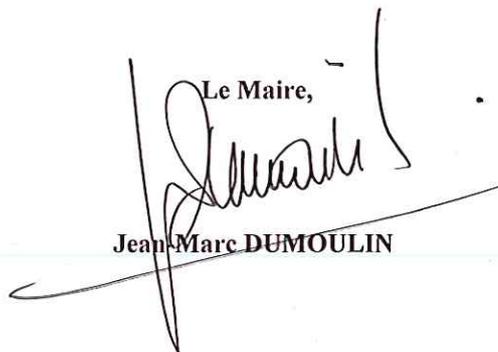
Monsieur le Maire indique que comme toutes les réunions de la Communauté de Communes il s'agit de réunions publiques.

Le Secrétaire de séance,


Corine BERTIN



Le Maire,


Jean-Marc DUMOULIN